

economiesuisse
Monsieur
Thomas Pletscher
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 22 juin 2015

U:\1p\politique_economique\consultations\2015\POL1515_marchés_publics\POL1515_marchés_publics_economiesuisse.docx

Révisions de la loi et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP/OMP)

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 8 avril dernier, relatif au dossier mentionné en titre, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le présent projet prévoit une harmonisation du droit des marchés publics en Suisse. D'une part, la révision en 2012 de l'Accord OMC sur les marchés publics nécessite d'être transposée dans le droit suisse. D'autre part, un projet de révision est aussi en cours par le biais de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). La transposition de ces modifications dans le droit fédéral doit ainsi être réalisée. Les cantons et la Confédération se sont donc concertés afin de préparer en parallèle l'harmonisation de leur législation respective.

Ainsi, les dispositions concernant la protection des travailleurs vont changer pour les marchés publics soumis par la Confédération. Alors qu'actuellement, c'est le principe du lieu d'exécution du travail qui est en vigueur, le droit fédéral va rejoindre le droit cantonal en appliquant le lieu de provenance du soumissionnaire. Il s'agit là d'une harmonisation bienvenue pour les entreprises.

En outre, ce projet tient compte de la diversité linguistique en rendant obligatoire un résumé du projet dans les langues nationales, ce qui permettra une meilleure compréhension des offres. Il est par ailleurs tout à fait louable que les soumissionnaires puissent s'exprimer dans leurs propres langues dans les communications entre adjudicateurs et soumissionnaires.

La concertation entre les cantons et la Confédération est souhaitable si elle aboutit à une simplification du droit des marchés publics qui est à bien des égards très complexe et parfois peu cohérent. Toutefois, nous craignons fortement que le présent projet tende au contraire à complexifier encore plus le travail administratif des entreprises soumissionnaires, puisque la loi sur les marchés publics (LMP) va passer de 38 à 65 articles.

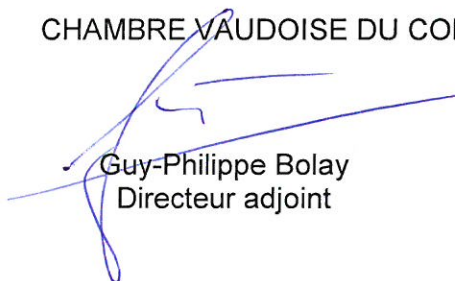
Par ailleurs, les délais de présentation des offres ont été beaucoup raccourcis puisqu'ils passent de 40 à 25 jours pour les accords internationaux transmis par voie électronique et à 20 jours pour les contrats nationaux. Cela crée une très forte pression sur les soumissionnaires, ce qui ne semble pas judicieux pour garantir la qualité des offres. L'Accord OMC prévoit certes la possibilité de raccourcir les délais de cette manière. Toutefois, la Suisse n'est pas tenue de transposer cet accord de la manière la plus restrictive possible; un "Swiss-finish" n'est pas souhaitable.

Concernant le projet d'ordonnance sur les marchés publics, il est tout à fait souhaitable de garantir une saine concurrence en empêchant les conflits d'intérêts et la corruption. Néanmoins, les mesures proposées vont beaucoup trop loin. Si des collaborateurs de l'adjudicateur ont des relations personnelles (de parenté par exemple) ou matérielles (liens d'affaires) avec le soumissionnaire, il est normal de les écarter. Cependant, il est complètement disproportionné d'étendre ce potentiel conflit d'intérêt à des liens de "camaraderie militaire". Ce serait d'ailleurs un critère extrêmement difficile à vérifier dans la pratique.

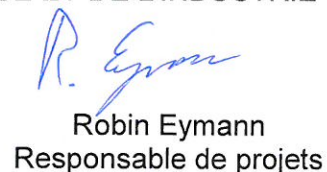
En définitive, la CVCI relève que cette révision va complexifier davantage la soumission d'offres et donc rendre le travail des entreprises soumissionnaires plus difficiles à certains égards. Nous demandons donc que les remarques susmentionnées soient prises en compte dans l'élaboration finale de la LMP et de l'OMP et que l'accord OMC ne fasse pas l'objet d'une application plus restrictive en Suisse qu'ailleurs.

Tout en vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Robin Eymann
Responsable de projets